

Constat

Une personne ayant perdu la vue avec l'âge souhaite continuer à lire et se renseigne sur les moyens actuels de lecture alternative. On lui parle des livres audios, des livres en gros caractères, des livres en braille. Elle se tourne vers la médiathèque communale la plus proche de chez elle, afin de découvrir ce qui est à sa disposition. A sa grande surprise, la bibliothèque ne propose presque rien en termes de lecture adaptée. Elle va donc devoir trouver d'autres ressources pour continuer à lire.

Analyse

De nombreuses personnes rencontrent des difficultés pour accéder aux œuvres écrites dans leur format classique, de l'enfance jusqu'au grand âge. Pourtant, l'accès à la lecture est un préalable essentiel à l'accès à la culture, au savoir et à l'information. Avec l'évolution vers le numérique, les supports de lecture adaptée se sont multipliés et diversifiés : téléphone, tablettes, lecteurs audios, liseuses, CD. Ils s'adaptent aujourd'hui à la personne empêchée de lire et à ses préférences. L'exception au droit d'auteur pour les personnes en situation de handicap permet également d'adapter et de diffuser gratuitement tous les ouvrages littéraires à ce public. Certaines médiathèques spécialisées, comme la Médiathèque Valentin Haüy, proposent des partenariats aux bibliothèques et médiathèques municipales pour donner accès gratuitement à leur catalogue d'ouvrages numériques et à leurs outils de lecture adaptée.

Ce que dit la Loi

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 souligne la mission des bibliothèques municipales : garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, aux savoirs, et favoriser le développement de la lecture. Elles doivent garantir l'exercice des droits culturels par l'ensemble des publics, ce qui implique la mise à disposition d'outils et d'ouvrages adaptés aux personnes empêchées de lire. L'accessibilité passe également par la mise en conformité numérique de leurs sites internet, afin de permettre aux personnes aveugles ou malvoyantes d'accéder aux horaires d'ouverture, aux plateformes de prêt d'ouvrages, ou encore au catalogue en ligne.



Je m'engage à ...

Faire de l'accessibilité littéraire une priorité culturelle locale, en développant l'offre de supports adaptés dans les médiathèques communales, en tissant des partenariats avec les médiathèques spécialisées, et en formant nos équipes à leur médiation.